



Réseau Rural Français

Mis à jour le 19 avril 2015

En France, le Réseau est structuré à deux niveaux, un Réseau national et 26 Réseaux régionaux, soient 21 dans l'hexagone, 1 en Corse et 1 dans chaque Département d'Outre Mer.

Le **Réseau national** est co-piloté par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) et la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR). L'Agence de Services et de Paiement (ASP) apporte un soutien aux copilotes dans la mise en œuvre du Réseau rural français.

Quoi, comment et pour qui ?

Le Réseau rural français a pour finalités :

- de décloisonner les relations entre acteurs du monde rural en leur permettant de se rencontrer, d'échanger et de travailler ensemble;
- de faciliter la conception intégrée de projets de développement rural, en développant des approches et des travaux sur des bases territoriales, multisectorielles ou transversales ;
- d'améliorer la qualité des projets de développement rural financés par le FEADER et de favoriser leur valorisation tant au niveau régional, national qu'europpéen.

Le Réseau rural français doit inscrire ses travaux dans les objectifs et principes du développement durable et dans une perspective de développement territorial équilibré.

Contact

Retrouvez le site du Réseau Rural Français